

Département de SEINE-ET-MARNE ._°_°_°_ Canton de PONTAULT-COMBAULT ._°_°_°_ Commune de ROISSY-EN-BRIE	DOMAINE Marchés Publics
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

Marchés publics : BB

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE – FRATERNITE

DÉCISION DU MAIRE n°75/2024
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code Général
des Collectivités Territoriales

OBJET : MISE EN PLACE D'UN EVENEMENT FESTIF « ROISSY EN VACANCES ».

Marché passé selon la procédure des articles L.2123-1 et R.2123-1, 1° du code de la commande publique.

Le Maire de Roissy-en-Brie,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122.22 et L.2122-23 ;
VU le code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1, 1° ;
VU la délibération n°16/2020 en date du 2 juin 2020 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
VU l'arrêté du maire n°154/2020 en date du 8 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Pierre VASSEUR, Adjoint au maire ;

CONSIDERANT la volonté de la commune de mettre en place un évènement festif « Roissy en Vacances » ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 12 mars 2024 sur E-marchespublics.com – Intégrale, lançant la mise en concurrence des entreprises selon la procédure des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique

CONSIDERANT le choix du pouvoir adjudicateur, attribuant le marché (offre de base) à l'entreprise SLYSMILE LOCATION, sise 6 rue Neuve à 77169 BOISSY-LE-CHÂTEL, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres ;

D E C I D E :

Article 1 : de procéder à la signature de toutes pièces relatives au marché (offre de base) de mise en place d'un évènement festif « Roissy en Vacances » avec l'entreprise SLYSMILE LOCATION sise 6 rue Neuve à 77169 BOISSY-LE-CHÂTEL, pour un montant de 59 165,00 € HT.

Article 2 : précise que la dépense est prévue au budget de la commune.

Article 3 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de leur prochaine séance sous forme d'un donner acte. Un extrait en sera affiché en mairie.

Expédition en sera adressée au Préfet du département.

Par subdélégation du Maire,
L'Adjoint au Maire,
Pierre VASSEUR

Signé électroniquement par :
PIERRE VASSEUR
Le 16/05/2024 à 17:35